

ISSN : 2337-2052

**REVUE OUEST AFRICAINE  
DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**ROASEG**

**Volume 14 n°1 - Janvier 2021**

**REVUE OUEST AFRICAINE  
DE SCIENCES ECONOMIQUES  
ET DE GESTION  
ROASEG  
Volume 14-n°1**

**REVUE OUEST AFRICAINE**  
**DE SCIENCES ECONOMIQUES**  
**ET DE GESTION**

**ROASEG**  
**Volume 14**  
**N°1**

---

**Directeur de publication :** Ahmadou Aly MBAYE, PT- Économie du Développement

**Directeur de rédaction :** Ibrahima Samba DANKOCO, PT- Marketing

**Rédacteur en chef :** Ibrahima Thione DIOP, MC-PA- Économie du Développement

**Secrétaire de la Rédaction :** Prof Fatou GUEYE

**Conseil scientifique**

Tidjani BASSIROU, PT- GRH

Nadejo BIGOU-LARE, PT- Marketing

Ibrahima Samba DANKOCO, PT- Marketing

Adama DIAW, PT- Économie du Développement

Jean-Jacques EKOMIE, PT- Économie du Développement

Dominique HAUGHTON, PhD Professor- Mathématiques-Statistiques

Gilbert NGBO AKE, PT- Économie Industrielle

Birahim Bouna NIANG, PT- Économie du Développement

Bachir WADE, PT- Contrôle de gestion

Barthélémy BIAO, PT- Économie du Développement

Mohamed Ben Omar NDIAYE, MC-PA- Économie du Développement

Taladidia THIOMBIANO, MC- Econométrie

Babacar SENE, PT- Finance Internationale

Ndiack FALL, MC-PA- Economie de la santé

**Revue Ouest Africaine  
de Sciences Economiques et de Gestion**

**© FASEG, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (UCAD, Dakar, Sénégal).**

**Tous les droits réservés pour les pays.**

**Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire partiellement ou totalement un article de la présente revue, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque motif que ce soit.**

## **Les inégalités de transferts privés intra-ménages au Niger sont-elles profitables aux personnes à faible revenu ?**

*Ahamadou MAICHANOU ; Nafiou MALAM MAMAN ; Boureima GUIRE*

### **Résumé**

Cet article analyse les transferts privés intra-ménages dans une perspective de compréhension du système de protection sociale non contributif au Niger. A partir des données de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture, il analyse les caractéristiques et la distribution de ces transferts privés. Il est notamment question d'investiguer sur le rôle correcteur des inégalités de revenus que peuvent jouer les transferts privés intra-ménages. L'analyse de ces inégalités est faite à l'aide de la courbe de Lorenz, de l'indice de Gini, des quintiles et de la courbe de concentration. Les résultats se déclinent en trois principaux points. Premièrement, les transferts se caractérisent par des disparités importantes dans leur distribution. Deuxièmement, ils apparaissent plus inégalitaires que le niveau de vie des ménages. Et troisièmement, les inégalités constatées apparaissent plutôt favorables aux ménages les moins aisés et par extension à la classe intermédiaire. Au vu du rôle que jouent ces transferts et de leur caractère majoritairement informel, il incombe aux pouvoirs publics de créer les conditions de les faire transiter par un circuit formel par la réduction des coûts de transaction, et par la suite mettre en place un système incitatif pour leur utilisation plus productive.

**Mots clés** : Pauvreté, vulnérabilité, transferts privés, inégalités, protection sociale

**Codes JEL** : D31 ; D63 ; D64 ; O17

### **Abstract**

This article analyzes private intra-household transfers from a perspective of understanding the non-contributory social protection system in Niger. Using data from the Survey of Household Living Conditions and Agriculture, it analyzes the characteristics and distribution of these private transfers. It is particularly a question of investigating the corrective role of income inequalities that private intra-household transfers can play. The analysis of these inequalities is made by using the Lorenz curve, the Gini index, quintiles and the concentration curve. The results are drawn into three main points. First, transfers are characterized by significant disparities in their distribution. Second, they appear to be more unequal than the standard of living of households. And thirdly, the observed inequalities appear to be rather favorable to the less well-off households and by extension to the middle class. In view of the role played by these transfers and their predominantly informal nature, it is up to the public authorities to create the conditions for them to pass through a formal circuit by reducing transaction costs, and subsequently to set up an incentive system. for their more productive use.

**Keywords:** Poverty, vulnerability, private transfers, inequalities, social security

## 1. Introduction

A partir des débats sur les inégalités, il est possible de classer d'emblée celles-ci en deux grandes catégories : celles qui paraissent injustes, combattues, car jugées néfastes pour la société et celles qui semblent être justes pour la société et donc promues et encouragées, parce qu'elles font partie de la justice sociale (Guienne, 2011, Atkinson et al, 2001 ; Sen, 2004, Kolm, 2000). La première catégorie renvoie aux inégalités qui créent des distorsions à l'économie, polarisent les membres de la société. Ces inégalités rendent les individus déjà considérés comme riches, plus riches encore. Les inégalités justes sont quant à elles celles qui ne déclenchent pas un sentiment de frustration, d'injustice ou d'humiliation<sup>1</sup> (Kolm, 2000).

C'est en ce sens que les politiques de protection sociale se donnent pour objectif de réduire ou supprimer les inégalités injustes à travers la redistribution des revenus. Elles créent de ce fait une autre inégalité dans le sens contraire, censé aplanir les écarts préexistants. Toutefois, l'analyse d'un système de protection sociale implique de s'interroger sur les inégalités que ce système souhaite favoriser ou combattre. Cette question de redistribution de richesse est surtout traitée par l'économie du bien-être (Rawls, 1987<sup>2</sup>) qui se veut une approche morale de l'économie et qui vise la mise en place d'une solidarité collective entre les membres d'une même société.

Parmi les instruments de ce rééquilibrage entre les membres de la société, les transferts occupent une place de choix dans les politiques de protection sociale. Cependant, dans les pays en développement (PED), notamment à faible revenu, de telles opérations venant des autorités publiques sont insuffisantes pour jouer un tel rôle. Les chocs sont non seulement nombreux et fréquents, mais aussi le système de protection sociale est défaillant et le marché d'assurances est incomplet. Par ailleurs, les transferts sont majoritairement privés (Ezemenari, 1997 ; INS, 2009 ; Almouksit et Robilliard, 2019). Les motivations justifiant ces transferts privés intra-ménages ont fait l'objet d'une abondante littérature (Becker, 1974 ; Cox, 1987 et 1989). Quelles que soient ces motivations, il est désormais reconnu aux transferts un rôle important dans la répartition des richesses. Ils constituent à la fois un cadre

---

<sup>1</sup> Tel que posé, le débat entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, paraît complexe. Mais en se référant à Rawls (1971), le juste est tout simplement, un ensemble institutionnel est juste si les règles en sont disposées de manière à fonctionner à l'avantage de l'ensemble des citoyens et non pas d'une partie de ceux-ci

<sup>2</sup> Traduction française de l'édition de 1971.

d'échange entre les ménages et un correcteur de certaines inégalités, notamment celles de revenu. Dans les pays pauvres comme le Niger, les transferts privés constituent une piste d'exploration pour améliorer un système de protection en construction, mais également très défaillant (Banque mondiale, 2019). Dans cette optique, l'étude réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS, 2009) du Niger sur l'impact des transferts, tous types confondus, montre que ces derniers contribuent effectivement à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Toutefois, l'étude ne mentionne pas explicitement le rôle joué par les transferts privés qui représentent 98,5% du total des transferts sur la période 2007/2008 considérée. Cet article s'intéresse particulièrement à ces transferts privés intra-ménages, notamment leurs principales caractéristiques et leur répartition auprès des bénéficiaires. Il s'agit donc de répondre essentiellement à la question suivante : les transferts privés intra-ménages au Niger vont-ils vers les ménages les plus pauvres ?

De façon spécifique, les questions qui suivent peuvent être soulevées :

- Comment sont caractérisés les transferts privés intra-ménages au Niger ?
- Sont-ils inégalitaires, comparativement au niveau de vie des ménages ?
- Qui en bénéficie le plus ?

A travers ce questionnement, l'objectif de cet article est de comprendre de quelle manière les transferts privés peuvent être un palliatif à l'insuffisance du système de protection actuel au Niger, notamment de par leur aspect non contributif, mais aussi de solidarité.

A ce niveau, il convient d'apporter deux justifications qui ont prévalu à ce choix d'analyser les transferts privés intra-ménages. La première étant déjà énoncée précédemment, a trait à l'importance de ces transferts dans le circuit de l'économie sociale et solidaire du pays. Ces transferts jouent donc un rôle d'amortisseur de chocs sociaux. La seconde raison réside dans le souhait de comprendre le sens de ces transferts. En effet, on peut noter que le sens du transfert revêt un caractère primordial au regard de l'axiome de transfert de Sen (1976) qui précise que : « *Toutes choses étant égales par ailleurs, un transfert de bien-être d'un ménage en dessous de la ligne de pauvreté vers n'importe quel ménage plus riche doit augmenter l'indice de pauvreté* » (Sen, 1976 : 219). Ceci dit, cet axiome étant respecté par le troisième indice FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984), deux hypothèses doivent être vérifiées pour affirmer que les transferts privés jouent un rôle correcteur des inégalités :

- *La première hypothèse* est que les transferts privés intra-ménages seraient inégalement répartis entre les bénéficiaires, voire plus inégalitaires que le niveau de vie des ménages.
- *La seconde hypothèse* exigerait que les ménages les moins aisés soient ceux qui profitent le plus de cette inégalité.

De ce point de vue, nous dirons qu'il existe une inégalité de transferts lorsque leurs bénéficiaires reçoivent des montants différents au motif qu'ils sont riches ou pauvres, jeunes ou vieux, hommes ou femmes, ruraux ou urbains. En vérifiant les deux conditions ci-dessus énoncées, nous pouvons affirmer que les transferts privés intra-ménages au Niger comportent en leur sein des inégalités justes.

Pour mener cette analyse, nous avons mobilisé les données de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture (ECVMA, 2014). L'analyse est faite en deux parties. Dans un premier temps, grâce aux outils de la statistique descriptive, nous dégagons les principales caractéristiques de ces transferts, notamment leur distribution, le profil des expéditeurs et celui des bénéficiaires. Dans un second temps, nous analysons leurs inégalités en tenant compte de plusieurs composantes, notamment le milieu de résidence, le genre et le niveau de vie. Plusieurs outils d'analyse des inégalités ont été mobilisés en fonction de leur pertinence. Il s'agit notamment de la courbe de Lorenz, de l'indice de Gini, des quintiles et la courbe de concentration.

La suite de l'article est structurée en quatre sections, nous faisons un état des connaissances sur le lien entre transferts et réduction des inégalités, après quoi nous dressons un aperçu des raisons et du premier bilan de la protection sociale au Niger. La méthode d'analyse et les données sont présentées et puis discutés dans les deux dernières sections de l'article.

## **1. Transferts et réduction de la pauvreté et des inégalités**

La littérature relative aux effets des transferts sur les inégalités reste très marquée par des controverses. Qu'elles soient d'ordre macroéconomique ou microéconomique, les différentes approches ont montré, soit que les transferts réduisent les inégalités, soit qu'elles les creusent davantage. L'explication dépend cependant des méthodes employées (Brown et Jimenez, 2007), des cas spécifiques étudiés (Adams et al., 2008) ou encore du sens des transferts ou de leur caractère public ou privé.

### **2.1 Justice sociale, protection sociale et transferts privés**

Dans son ouvrage portant sur la théorie de la justice, Rawls (1971) souligne qu'une société est juste si elle respecte les trois principes ordonnés suivants : 1) la garantie des libertés de base égales pour tous ; 2) l'égalité des chances et 3) le maintien des seules inégalités qui profitent aux plus défavorisés. Partant du dernier principe, certaines inégalités peuvent être justifiées lorsqu'elles permettent d'améliorer la situation des moins aisés, ce qui justifie les aides accordées aux plus pauvres. Et c'est sur cet aspect que table la protection sociale qui regroupe toutes les mesures d'accompagnement et d'assistance aux personnes vulnérables. Il s'agit le plus souvent des jeunes sans emploi, des adultes au chômage, des retraités, des femmes et des personnes handicapées. Kolm (2000 et 2007), dans ses travaux sur les bonnes relations sociales, va dans le même sens en intégrant les questions sociales dans l'économie.

Dans le même lot de travaux théoriques, Sen (2004) a approfondi l'analyse précédente en considérant que l'accès aux « biens premiers » n'est pas suffisant pour garantir la justice d'une société. Pour lui, il convient aussi de rendre égales les capacités des citoyens à profiter de ces biens (la santé, la réflexion, espérance de vie, etc.).

Cependant, Hayek oppose une rude adversité à Rawls (Gamel, 2008). En effet, Hayek, théoricien du "mirage de la justice sociale" et Rawls, auteur d'une "Théorie de la justice", semblent en opposition complète ; pourtant l'économiste a affirmé que les différences qui le séparent du philosophe sont "plus verbales que substantielles". Malgré des paradigmes opposés (évolutionnisme versus contractualisme), la gestation des normes est comparable chez les deux auteurs (anti-utilitarisme, impartialité, expérimentation) et aboutit à deux versions d'une même conception de la justice en société, par les normes retenues et leur hiérarchie (prééminence de la liberté, réelle augmentation des chances de chacun, amélioration du sort des plus démunis).

## **2.2 Transferts, pauvreté et inégalités de revenus**

De manière générale, l'axiome de transfert de Sen (1976) montre que les transferts effectués par un ménage pauvre vers un ménage plus riche (situé au-dessus de la ligne de la pauvreté) ont tendance à réduire l'indice de pauvreté. Par contre, même si l'inverse de cet axiome n'est pas tout à fait vrai, il est fort possible que la pauvreté soit réduite lorsqu'un transfert est effectué par les plus riches au profit des plus pauvres.

Nikolov et Bonci (2020) a examiné l'effet d'éviction des programmes publics de protection sociale sur les transferts privés. Il montre que l'effet d'éviction est plus important pour les

femmes pauvres que non pauvres, pour les ménages pauvres que non pauvres et pour les hommes que les femmes.

En principe, on s'attend à ce que les transferts vers les ménages pauvres réduisent les inégalités. Dans le cas de transferts des migrants par exemples, plusieurs études (Taylor et Wyatt, 1996 ; Ratha, 2005 ; Acosta et al., 2007 ; Chauvet et Mesplesomps, 2007) trouvent ainsi que les envois de fonds des migrants ont un impact sur la distribution du revenu dans les pays d'origine de ces migrants. En effet, ces transferts peuvent encourager l'investissement en capital humain et physique (Edwards et Ureta, 2003 ; Woodruff et Zenteno, 2007), ce qui améliore la stabilité de la croissance économique des pays récipiendaires comme le soulignent Giuliano et Ruiz-Arranz, (2009).

Les résultats du premier scénario, qui repose sur l'hypothèse que les transferts privés reçus n'ont pas d'effet sur le comportement du ménage, indiquent que les transferts privés sont égalisateurs en ce que le revenu disponible est plus égalitaire que le revenu contrefactuel hors transferts. L'impact égalisateur des transferts privés apparaît essentiellement tiré par les transferts privés domestiques. En levant l'hypothèse d'exogénéité des transferts, le second scénario suggère que l'effet indirect des transferts privés est potentiellement très important et encore plus égalisateur que l'effet direct (Al-Mouksit et Robilliard, 2019).

Aussi, Lachaud (2004) révèle par exemple une relation significative entre le déclin des envois de fonds de Côte d'Ivoire et la hausse de la pauvreté au Burkina Faso au cours de la période 1998-2003. En effet, il montre qu'en l'absence de ces transferts, l'incidence de la pauvreté aurait été supérieure de 1,6 point de pourcentage en 1998, contre seulement 0,3 point de pourcentage en 2003. Dans le cas du Sénégal et du Ghana, Diagne et al., (2008) et Adams Jr (2006) ont respectivement conclu à un impact positif des transferts des migrants sur la pauvreté des ménages.

D'autres résultats suggèrent que le partage des risques n'est pas au cœur des transferts. L'altruisme est plus prononcé envers les classes moyennes que celles des plus pauvres. Cela prouve que l'effet d'éviction des transferts privés par rapport aux transferts publics peut être minime au niveau des faibles revenus, Autrement dit, les transferts publics ciblant les ménages pauvres peuvent être efficaces (Kazianga, 2005).

Nikolov et Adelman (2019) analysent les transferts privés des enfants vers leurs parents âgés, car selon ces auteurs, ces transferts peuvent atténuer l'insuffisance de revenus de ces personnes âgées. En s'appuyant sur l'exemple de la Chine, ils montrent cependant que les

pensions de retraite peuvent contribuer à diminuer la propension des adultes à effectuer ces transferts envers leurs parents, par un petit effet d'éviction du programme de protection sociale public.

### **2.3 Des résultats mitigés**

A contrario des résultats relatés précédemment, certaines études trouvent que certains transferts, notamment les envois de fonds des migrants n'ont pas d'effet significatif sur les inégalités. Koechlin et Leon, (2007) ont généralisé ce résultat dans le cadre d'une étude regroupant 78 pays. Ils mettent en évidence une relation en U-inversé entre les envois de fonds des migrants et les inégalités de revenu.

Pour McKenzie et Rapoport (2007), l'effet des transferts des migrants sur les inégalités de revenu ne peut être déterminé a priori, car cet effet dépend du niveau initial des inégalités dans les pays bénéficiaires des flux. Par ailleurs, Ebeke et Le Goff (2010) estiment que les transferts de fonds des migrants ont plutôt un effet non linéaire sur les inégalités de revenu, l'origine sociale du migrant dans son pays d'origine en est pour quelque chose.

Cependant, Lachaud (1999) montre dans le cas du Burkina Faso, que la décomposition *ex post* des sources de revenus permet d'appréhender la structure de l'inégalité selon les sources de revenu des ménages, le milieu et le niveau de vie. Il suggère donc plusieurs interprétations quant à l'effet des transferts sur les inégalités. Ainsi, sur le plan macroéconomique, la comparaison des coefficients de Gini montre que l'inégalité du revenu diminue faiblement en présence des transferts. Pour lui, l'impact des transferts est mieux saisi lorsque l'on apprécie en fonction des différentes sources de transferts. C'est en sens que l'on remarque, pour le cas du Burkina Faso, que la distribution des transferts de fonds des migrants est moins inégalitaire que les revenus des ménages non bénéficiaires ou ayant reçu les transferts institutionnels et divers.

En somme, les approches mobilisées pour éclairer les relations entre transferts privés et répartition des revenus sont variées et souvent contrastées. Pour une même étude, il est montré des transferts pro-pauvres et en même temps qui génèrent une dépendance défavorable au développement (Pécoud, 2013). Carling (2005) doute même de la possibilité de dégager une vérité en ce qui concerne les transferts de fonds des migrants.

### **2.4 Motivations d'une intervention publique et privée**

Les différents motifs de transfert témoignent d'un phénomène polymorphique. Par exemple, Barreyre (2012) fait une distinction entre les aides familiales, les aides familiaires, les aides

contraintes et les aides d'urgence. D'une part, les transferts intra-ménages sont en grande partie le fruit d'un altruisme entre les membres de la famille. En ce sens, il apparaît comme relevant de la responsabilité des membres actifs d'une famille de prendre en charge les plus jeunes et les plus âgés (Bengtsson et Fridlitzius, 1994). D'autre part, ces transferts constituent une sorte d'auto-assurance par mutualisation des risques (Lambert, 1994).

Cependant, il est unanimement reconnu que les transferts sont justifiés lorsqu'il existe de la pauvreté au sein des ménages. En ce sens, la lutte contre cette pauvreté relève aussi bien des ménages plus aisés que de l'Etat. C'est peut-être en substance ce sens que voulait dire Platon en ces termes : « *Si un Etat veut éviter la désintégration sociale, il doit veiller à ne tolérer aucune augmentation extrême de pauvreté, comme de l'extrême richesse dans quelque partie que ce soit du corps, parce que l'une comme l'autre conduit au désastre.* » (Cowell, 1977, p26). Cette vision platonicienne de la politique sociale est applicable à tous les pays, notamment ceux en développement et particulièrement au Niger.

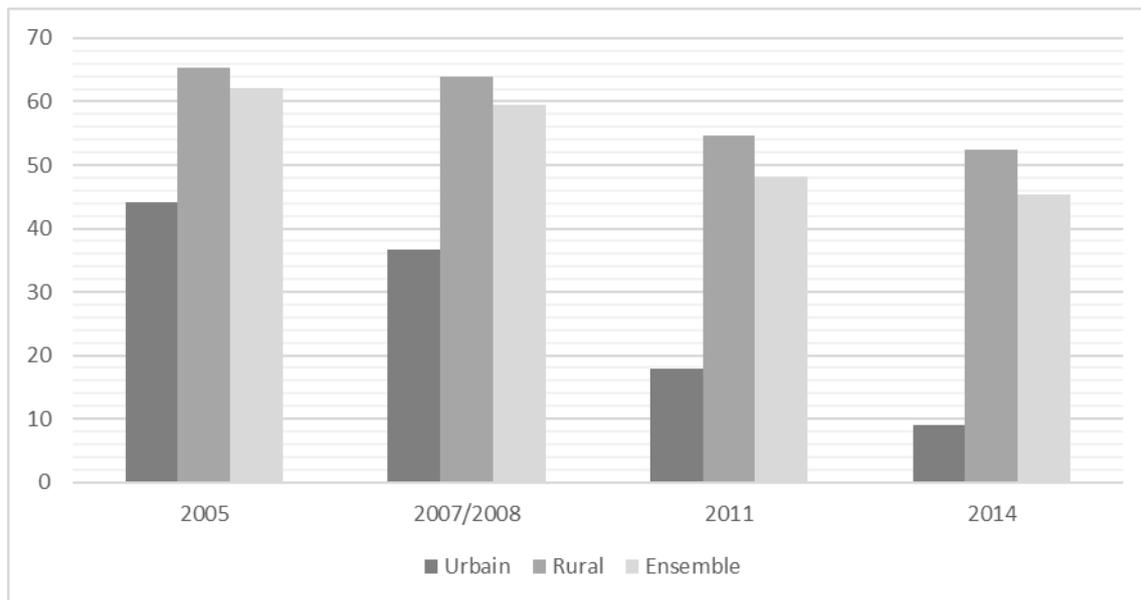
## **2. Pauvreté, inégalités et protection sociale au Niger**

La lutte contre la pauvreté et les inégalités est indiscutablement devenue une question du développement depuis qu'il a été démontré que la croissance à elle seule ne peut garantir un mieux-être à tout le monde. Il faut que les résultats de cette croissance soient par ailleurs bien redistribués.

### **3.1 Une pauvreté persistance malgré la baisse enregistrée**

Bien que celle-ci soit en baisse depuis 2005 (graphique 1), passant de 62,1% (QUIBB, 2005) à 44,1% en 2017 (Banque mondiale, 2019), les ménages ruraux sont restés très pauvres (52,4% en 2014), avec un taux élevé de vulnérabilité. La croissance enregistrée depuis 2010 (4,6% en moyenne, entre 2010-2018) n'a pas véritablement profité aux pauvres. En terme absolu, le nombre de pauvres a même augmenté, passant de 7,9 millions en 2005 à 8,4 millions en 2014, puis à 9,5 millions de personnes en 2019 (Banque mondiale, 2019). La dernière enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages et de l'agriculture (EHCVMA) dans l'espace UEMOA fait état d'un taux de pauvreté de 75,5% (UEMOA, 2020).

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (% ménages)



Source : QUIBB<sup>3</sup>(2005), ENBC<sup>4</sup> (2007/2008) et ECVMA (2011-2014)

Par ailleurs, en raison de la faiblesse des revenus (417,5\$ par habitant en 2018 en valeur nominale) et l'omniprésence des chocs (climatiques et sociaux), le taux de vulnérabilité à la pauvreté monétaire reste très élevé. Selon le Rapport National de Développement Humain (RNDH), ce taux atteint 90,7% de la population en 2007. Il ressort aussi des enquêtes qu'en plus d'être exposé aux chocs climatiques, le Niger présente des zones structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire (Andres et al., 2013). L'enquête de 2018 montre que 41,5% des ménages sont exposés au risque d'insécurité alimentaire, plus ou moins sévère (INS, 2018).

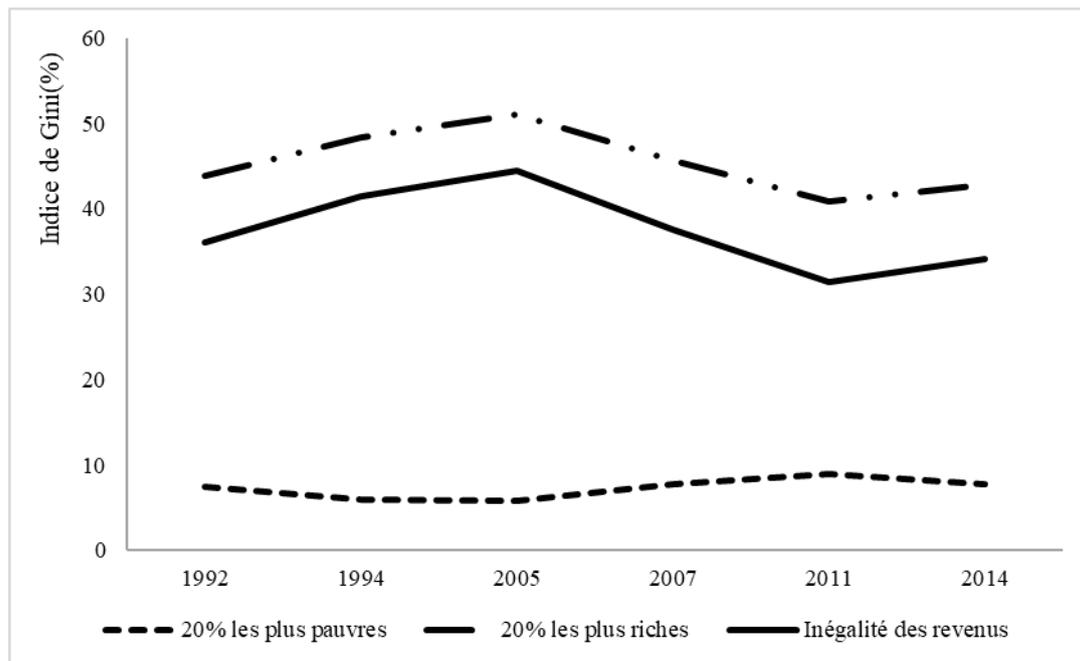
### 3.2 Des inégalités modérées mais permanentes

Pour ce qui est des inégalités, celles des revenus restent globalement moins inquiétantes, comparées à plusieurs autres pays de l'Afrique subsaharienne. Elles sont restées comprises entre 0,31 et 0,44 entre 1992 et 2014 (graphique 2).

Graphique 2 : Evolution des inégalités au Niger

<sup>3</sup> Questionnaire Unique des Indicateurs du Bien-être

<sup>4</sup> Enquête Nationale Budget Consommation

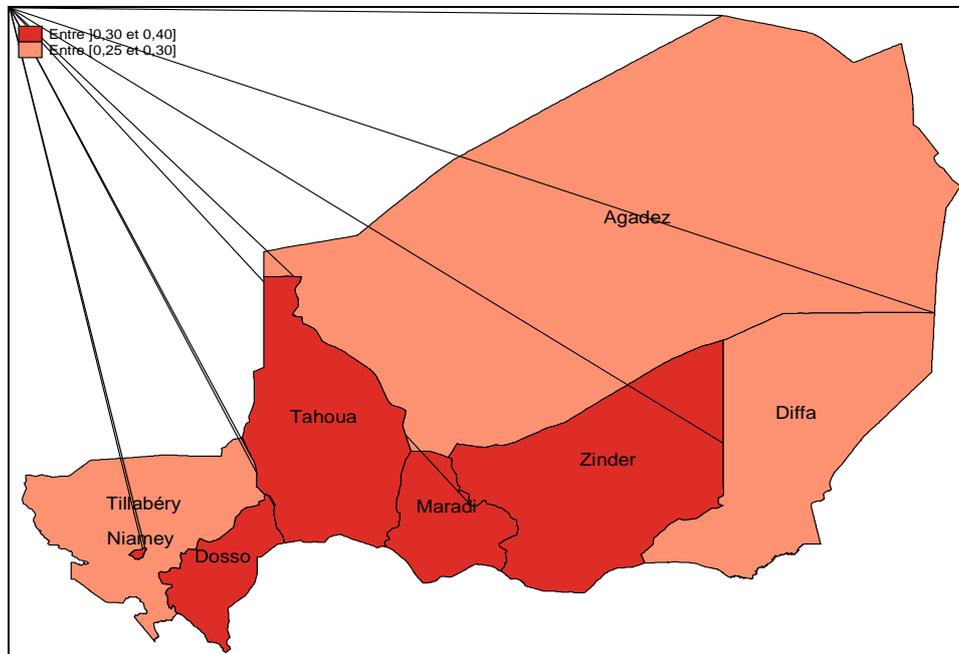


Source : Banque mondiale et Quandl

Cependant, on remarque que le pays connaît une inégalité plus forte pour les 20% les plus riches, au moment où elle ressort très faible pour les 20% les moins aisés. Toutefois, pour Oxfam (2019), le Niger fait partie des pays où les inégalités se sont davantage accrues.

En s'intéressant au milieu de résidence, on note une évolution des inégalités plutôt mitigée. De 2005 à 2008, les inégalités ont été plus importantes dans les centres urbains qu'en zones rurales. Ce résultat est inversé entre 2011 et 2014, où l'indice de Gini est passé de 0,26 à 0,34 en zones rurales et de 0,34 à 0,25 en zones urbaines. Globalement les inégalités ont cru de 8% sur l'ensemble du pays (INS, 2015). Au niveau régional, la situation des inégalités est illustrée par la carte 1 ci-dessous.

Carte 1 : Cartographie des inégalités de revenus au niveau des régions



Source : auteurs, à partir des données d'ECVMA, 2014

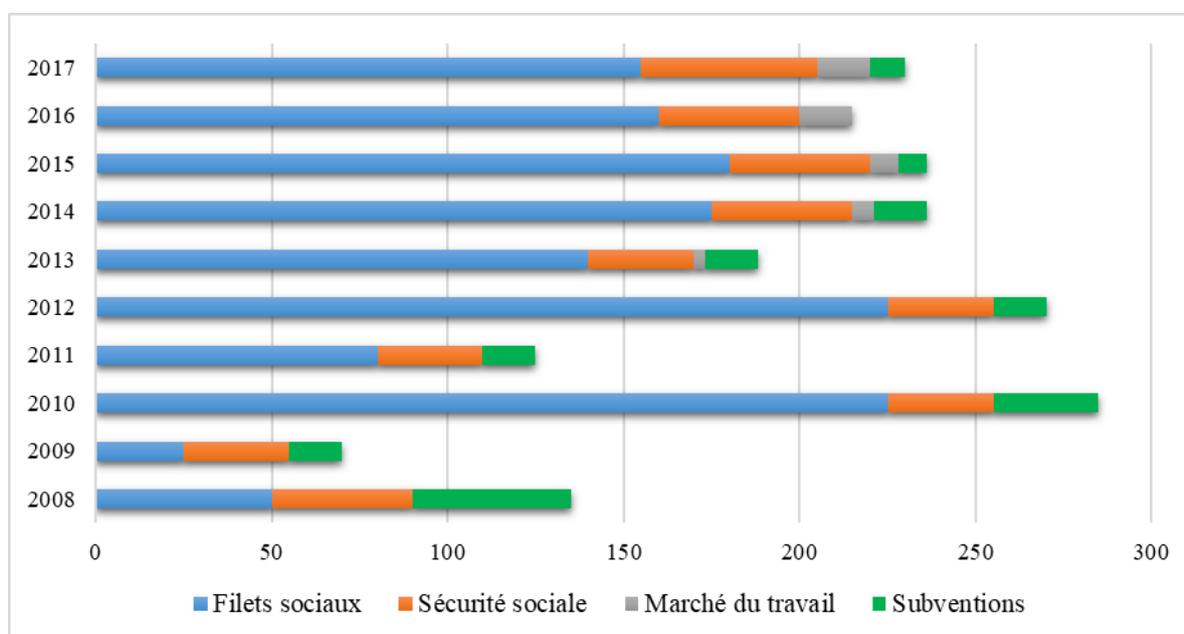
### 3.3 Une politique de protection sociale en construction

C'est dans ce contexte de pauvreté et de vulnérabilité, notamment en milieu rural que l'Etat du Niger a adopté en 2011 sa première politique nationale de protection sociale afin d'aider les couches sociales les plus vulnérables et faire face aux différents défis sociaux comme l'exacerbation des inégalités, l'injustice et la pauvreté. La vision globale de cette politique se base sur les valeurs de solidarité nationale et les principes d'équité. Elle repose sur cinq axes stratégiques dont les quatre premiers font référence aux dimensions de la protection sociale (protection, prévention, promotion et transformation) et un 5<sup>ème</sup> axe transversal qui s'attèle au renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale. Le financement de cette politique s'appuie principalement sur trois sources : (i) les ressources budgétaires de l'Etat ; (ii) l'aide internationale et (iii) les contributions des ménages et autres mécanismes de solidarité.

En ce qui concerne l'Etat et les partenaires au développement, on note que le système actuel finance une couverture de sécurité sociale estimée à seulement 3% de la population et une couverture en assurance maladie universelle d'environ 20%. Le graphique 3 représente la

décomposition des dépenses consacrées à la protection sociale au Niger (Banque mondiale, 2019).

Graphique 3 : Evolution des dépenses de protection sociale (en milliards de F CFA)



Source : Banque mondiale, 2019

Les dépenses consacrées aux filets sociaux, les plus importantes, sont composées des transferts monétaires conditionnels et non conditionnels, des transferts en nature dont les transferts de vivres, l'alimentation scolaire, les travaux publics, les programmes de nutrition et les exonérations de frais. Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires est l'institution chargée d'une grande partie du programme des filets sociaux avec un appui considérable des partenaires au développement tels que la Banque mondiale, le Programme Alimentaire Mondial et le FAO. Depuis 2011, le projet de filets sociaux a versé des transferts monétaires à plus de quatre-vingt mille ménages. En outre, le PAM vise chaque

année en moyenne quarante-cinq mille ménages vulnérables à travers des opérations de transferts (Banque mondiale, 2019).

La sécurité sociale est quant à elle gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Cette institution comprend trois régimes de protection sociale : les allocations familiales, l'assurance maladie et les pensions de retraite.

Cependant, malgré une volonté affichée des autorités à mettre en place une protection sociale, d'importants défis sont à relever. En effet, l'étude de la Banque mondiale (2019, p.4) révèle que « *les dépenses publiques de protection sociale sont principalement allouées à des programmes très inefficaces qui ne ciblent pas nécessairement les plus pauvres et les plus vulnérables et doivent faire l'objet d'importantes réformes,* ». Aussi, le système de sécurité sociale contributive, qui offre une certaine garantie de revenu, ne concerne qu'une proportion très faible de la population (1,5% de la population active, hors informel). Ceci démontre l'incomplétude et l'inefficacité de la politique nationale de protection sociale.

### **3.4 Vers un système de protection sociale complémentaire**

Au vu de cette défaillance, un système de protection sociale complémentaire, voire alternatif doit exister. C'est cette lacune que le système de sécurité privé non contributif essaie de combler à travers notamment les transferts privés inter et intra-ménages. Il existe à cet effet au Niger, une multitude de formes de solidarités sociales dont les origines sont culturelles, religieuses ou éthiques. On peut relever, entre autres, le soutien des migrants à leurs famille, l'entraide des ménages pendant les périodes de soudures, lors des cérémonies (c'est un moment où les dépenses sont importantes et exceptionnelles. Le soutien des autres membres de la société soulage énormément le ménage en question. Toutefois, on note un excès de dépenses, souvent ostentatoires), le soutien pour les travaux champêtres, le secours en cas d'incendie ou autres catastrophes, etc.

Les conditions de vie souvent très difficiles des agriculteurs méritent un soutien de la part des parents proches (Gilliard, 2005). L'aide peut se faire sous forme de prêt pour entreprendre une activité génératrice de revenu ou de dons sans contrepartie. Aussi, la tradition islamique qui retient la Zakat comme pilier de l'Islam, le transfert des riches vers les pauvres, intervenant une fois dans l'année est une occasion pour beaucoup de ménages vulnérables de recevoir des transferts de solidarité.

D'un point de vue statistique, l'INS (2009) note que 46,1% des ménages ont reçu des transferts, toutes catégories confondues en 2007/2008, mais estime que plus de 87% proviennent des parents. Ces transferts représentent une proportion plus importante en milieu rural (21,3%) qu'en milieu urbain (12,7%) par rapport aux dépenses de consommation. Parmi ces ménages ayant reçu de transferts, 47,6% sont des pauvres. Selon la provenance des transferts reçus par les ménages au Niger, les transferts privés arrivent largement avec 98,5% courant la période 2007/2008.

C'est autour de cet état de connaissances que cet article tente dans la suite de vérifier les hypothèses émises en introduction.

### **3. Méthodes et données**

L'une des difficultés d'analyse relative aux questions d'inégalités est d'ordre méthodologique (Pisani-Ferry, 2001). En effet, comprendre les inégalités revient à identifier leur nature et à apprécier leur ampleur. Cela est d'autant plus compliqué qu'il existe plusieurs domaines d'inégalités (revenu, éducation, emploi, conditions de vie, etc.) qu'on peut analyser selon plusieurs catégories (âge, sexe, catégories socioprofessionnelles, etc.). Les outils de mesure des inégalités sont également nombreux, mais ils sont de nos jours assez bien documentés.

#### **4.1 Méthodes d'analyse**

Les méthodes utilisées dans cet article sont menées en deux parties. La première partie est consacrée à la caractérisation des transferts privés. Elle s'appuie essentiellement sur les outils de la statistique descriptive. La seconde méthode exploite la courbe de Lorenz et celle de concentration pour analyser les inégalités relatives aux transferts privés.

A l'aide de la statistique descriptive, une analyse univariée est d'abord réalisée pour décrire les distributions de transferts privés et du niveau de vie. Ensuite une analyse bivariée est effectuée sur les transferts privés en fonction de la provenance (internes et externes), de la nature des transferts (en espèce et en nature), du milieu de résidence (rural/urbain), de la région, du sexe du chef de ménage et du motif de transfert.

Les outils<sup>5</sup> les plus couramment utilisés pour mesurer les inégalités économiques sont l'indice de Gini, le rapport interdécile, la courbe de Lorenz, etc. Dans cette étude nous faisons recours

---

<sup>5</sup> Du fait que ces outils sont aujourd'hui très bien documentés, nous avons jugé utile de ne pas les détailler ici. Le lecteur intéressé peut se référer par exemple à Barbut (2007), Gajdos (2001), Atkinson (1970), Cowell (2000).

principalement à la courbe de Lorenz, à l'indice de Gini qui lui est dérivé et aux indicateurs de concentration.

*La courbe de Lorenz* est un outil largement utilisés pour l'analyse des inégalités économiques et de redistribution (Cowell, 2011 ; Lambert, 2001). Elle offre deux avantages majeurs. D'une part, elle permet d'apprécier l'ensemble de la distribution des dépenses des ménages ou des individus. D'autre part, elle permet d'estimer la robustesse des comparaisons d'inégalité entre deux distributions. Elle représente le pourcentage cumulé de bien-être détenu par une proportion cumulée de la population  $p$ , ordonné de façon croissante (Atkinson, 1970). Ainsi, un point sur la courbe de Lorenz quantifie la proportion du résultat total affectée au  $p$  pour cent des plus pauvres de la population considérée. Elle a l'avantage de permettre la comparaison de deux distributions ou les sous-composantes d'une même distribution. Un test de dominance permet dans ce cas de trancher si l'une domine l'autre. On dira que la distribution X domine Y si à tout point  $p$ , la différence est positive et significative.

*L'indice de Gini* est dérivé de la courbe de Lorenz. Il représente le double de l'aire de concentration, c'est-à-dire le double de la surface délimitée par la droite à 45° et la courbe de Lorenz. Cependant, l'indice de Gini est trop synthétique en termes d'information pour refléter l'inégalité d'une distribution. Cette dernière peut changer de forme en différents points. Par exemple, la courbe de Lorenz peut être plus proche de la diagonale dans une partie, ce qui signifie que les inégalités sont moindres. Elle peut en même temps s'écarter de cette diagonale sur une autre partie, correspondant ainsi à une aggravation des inégalités. Nous l'utilisons pour un besoin d'appréciation globale d'une ou plusieurs dimensions d'inégalités.

*La courbe de concentration* est enfin utilisée pour apprécier la répartition des transferts en fonction du niveau de vie. Il s'agit ici de prendre en compte la répartition simultanée de deux distributions et non de les comparer. Cette façon de faire doit permettre de visualiser la part des transferts qui revient aux plus pauvres et celle affectée aux plus aisés.

## **4.2 Données et variables**

### ***4.2.1 Les données***

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'Enquête des Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture (ECVMA, 2014). C'est une enquête dont l'un des objectifs principaux est de fournir des données relatives à plusieurs secteurs sans en avoir recours à d'autres enquêtes. Elle comporte dix-huit sections. Mais dans cette étude, seules les sections

relatives aux caractéristiques sociodémographiques, aux dépenses de consommation et aux transferts privés intra-ménages sont mobilisées.

L'ECVMA a été conçue de sorte à couvrir l'ensemble du pays, y compris les zones urbaines et rurales dans toutes les régions. En tenant compte des zones géographiques (ville de Niamey, autres centres urbains, milieu rural, milieu urbain, zones agricoles, zones agropastorales et zones pastorales), 26 strates ont été sélectionnées. Dans un premier temps, un certain nombre de zones de dénombrement (ZD) a été sélectionné avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population en utilisant le recensement général de la population et des logements de 2012 comme base de l'échantillonnage, et le nombre de ménages comme mesure de la taille. - Dans la deuxième étape, 12 ou 18 ménages ont été sélectionnés avec une probabilité égale dans chaque ZD urbaine ou rurale respectivement. La base de l'échantillon était une liste exhaustive des ménages qui serait effectuée avant le début de l'enquête. La taille totale estimée de l'échantillon de 2014 est de 3617 ménages.

L'administration du questionnaire s'est faite en deux phases, ce qui signifie que chaque ménage est visité deux fois. La première visite a eu lieu pendant la saison des pluies (au moment des semis). La deuxième visite est intervenue pendant les récoltes.

La base des données comporte 3617 ménages dont 2945 ménages ont reçu un transfert au cours des douze (12) mois précédant l'enquête. Parmi les ménages ayant reçu de transferts, 2319 sont ruraux contre 626 ménages urbains. La répartition des ménages est consignée au tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des ménages enquêtés par région

Régions	Ensemble		Ayant reçu de transferts	
	Effectif	%	Effectif	%
Agadez	382	10,56	382	12,97
Diffa	363	10,04	363	12,33
Dosso	392	10,84	392	13,31
Maradi	461	12,75	461	15,65
Tahoua	427	11,81	427	14,5
Tillabéri	367	10,15	367	12,46
Zinder	475	13,13	475	16,13
Niamey	750	20,74	78	2,65

<b>Total</b>	<b>3 617</b>	<b>100</b>	<b>2 945</b>	<b>100</b>
--------------	--------------	------------	--------------	------------

Source : ECVMA, 2014

#### 4.2.2 Les variables

Deux variables sont essentiellement exploitées : le niveau de vie des ménages et les transferts privés.

*Le niveau de vie* est calculé à partir des dépenses de consommation totales. Ces dernières comprennent les dépenses alimentaires et non alimentaires d'un ménage. Elles ont été d'abord calculées par équivalent adulte, puis corrigées des différences de prix selon les milieux agroécologiques, Niamey (la capitale) étant considérée comme la référence dans le calcul du déflateur des prix. Ensuite le niveau de vie est évalué par les dépenses de consommation en unité de consommation (u.c) afin de pouvoir comparer les ménages entre eux. La variable est repérée dans la base des données sous le nom « Welfare indicator ».

*Les transferts reçus* sont les montants annoncés avoir reçu par un ménage au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Cependant, il est simplement indiqué une moyenne de transferts reçus à chaque envoi. Un ménage peut en recevoir plusieurs. Toutefois, nous avons délibérément gardé une seule réception pour tous les ménages, car le nombre de transferts reçus mentionné à la section 6 de l'enquête n'est pas cohérent avec le nombre de ménages ayant reçu de transferts. En effet, alors que 2945 ménages déclarent avoir reçu de transferts, seuls 1712 ménages ont donné le nombre de fois qu'ils ont reçu la même somme.

Les caractéristiques liées à ces deux variables constituent les facteurs d'inégalités. Ainsi, en dehors des inégalités directement liées aux transferts et au niveau de vie, nous calculons également les inégalités selon *le milieu de résidence* et selon *le sexe du chef de ménage* bénéficiaire des transferts. Le tableau 2 résume les caractéristiques des expéditeurs et des bénéficiaires des transferts.

Tableau 2 : Caractéristiques des expéditeurs et des bénéficiaires

	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
Taille de ménage	6,38	3,32	1	27
Age de l'expéditeur	36,04	11,28	11	95
Age du chef de ménage bénéficiaire	45,51	14,61	15	95
	<b>Expéditeur</b>		<b>Bénéficiaire</b>	

<b>Sexe</b>	Effectif		%	
	Effectif	%	Effectif	%
Homme	2371	80,5	2432	82,58
Femme	574	19,5	513	17,42
<hr/>				
<b>Niveau d'instruction</b>	Effectif		%	
	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	1999	67,8	2468	83,8
Primaire	305	10,4	254	8,62
Secondaire 1	279	9,5	163	5,53
Secondaire 2	143	4,9	28	0,95
Supérieur	219	7,4	32	1,09
<hr/>				
<b>Total</b>	<b>2945</b>	<b>100</b>	<b>2945</b>	<b>100</b>

Source : ECVMA, 2014

#### **4. Résultats et discussion**

Les résultats obtenus sont analysés et discutés en trois points. Dans un premier temps, nous décrivons la distribution des transferts, le profil des expéditeurs des fonds et celui des bénéficiaires. Dans un deuxième temps, nous analysons les inégalités de ces transferts privés, notamment d'un point de vue comparatif avec les inégalités de niveau de vie des ménages, entre les milieux rural et urbain, et entre hommes et femmes chefs de ménage. Enfin, en troisième point, nous analysons la répartition des transferts privés reçus en fonction du niveau de vie des ménages.

##### **5.1 Caractéristiques des transferts privés au Niger**

Il ressort des données exploitées que globalement 74,21% de ménages ont reçu un transfert en espèce ou en nature au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Le montant moyen des transferts est estimé à 77 204 F CFA (tableau 1), soit 37,50% du PIB par habitant au prix courant de l'année 2013 (année précédant l'enquête). Ils représentent également un peu plus de 22% des dépenses de consommation d'un ménage moyen du Niger. Cependant, ils se caractérisent par une forte dispersion au regard de l'étendue et de l'écart type de la distribution. Le coefficient de variation montre que l'écart type est trois fois plus élevé que la moyenne.

Lorsqu'on les décompose, on remarque que les transferts internes apparaissent légèrement plus importants que les transferts externes. Mais en moyenne, les transferts externes l'emportent largement et les plus grosses sommes d'argent proviennent de l'étranger.

Tableau 3 : Statistiques descriptives des transferts et du niveau de vie (milliers F CFA)

	Observations	Moyenne	Ecart type	Min	Max
<b>Transfert reçu</b>	<b>2945</b>	<b>77,2</b>	<b>258,3</b>	<b>0,1</b>	<b>7 620</b>
Transferts internes	1853	62,6	160,8	0,1	2 700
Transferts externes	1092	101,9	367,7	0,5	7 620
Transferts en espèce	1758	105,8	328,0	0,1	7 620
Transferts en nature	1187	34,8	57,1	0,4	720
<b>Niveau de vie des ménages</b>	<b>3617</b>	<b>342,7</b>	<b>291,0</b>	<b>36,9</b>	<b>4 755,1</b>
Ménages ayant reçu des	2945	283,7	20,3	36,9	2 780,3
Ménages n'ayant pas reçu des	672	601,1	436,5	100,3	4 755,4

Source : Calcul des auteurs

Ces disparités sur la provenance des fonds peuvent recevoir deux explications possibles. Premièrement, la migration interne est plus importante que celle internationale (INS, 2015). Aussi, ceux qui sont restés sur place peuvent paraître plus solidaires ou plus altruistes que ceux qui séjournent longtemps à l'étranger. Cette idée est avancée par Rapoport et Docquier (2006) et Fokkema et al, (2013) sur un possible relâchement des liens sociaux en raison de la distance ou du temps passé à l'étranger. Sous cet angle, on constate que la durée moyenne de séjour à l'étranger est estimée à 5,7 ans (ECVMA, 2014). Toutefois, Miotti et al, (2012) obtiennent à cet égard des résultats mitigés. Deuxièmement, les expéditeurs de fonds qui sont hors de leur pays ont plus de capacité de transferts que les migrants internes, ce qui justifie évidemment certaines motivations à l'émigration, surtout économique.

Les ménages n'ayant pas reçu de transferts ont en moyenne un niveau de vie dépassant le double de ceux qui en ont reçu. On peut supposer ici que les ménages les plus aisés ne sont pas ceux qui reçoivent le plus de transferts si tel est que le rôle des transferts est d'aider les moins aisés. Cette information pourrait aider à confirmer ultérieurement notre seconde hypothèse.

Plus en détails, on note que ces transferts se font plus en argent que par tout autre support. En effet, ils sont constitués à 82% en argent, 10% en biens alimentaires et 8% en biens non-alimentaires. Ce résultat est conforme à ce qu'on observe sur le terrain, non seulement en raison de la facilité de transfert d'argent, mais aussi par la volonté de donner la latitude au bénéficiaire de payer ce dont il a besoin. Les transferts en biens alimentaires se font surtout en milieu rural pendant les périodes de soudure. Quant aux transferts en biens non-alimentaires, ils sont plutôt offerts à l'occasion des cérémonies sociales (baptême, mariage, fête).

Avec 76,71% de transferts reçus, le milieu rural est le grand bénéficiaire de ces fonds, ce qui s'explique non seulement par le fait que la population y est plus importante (près de 80%),

mais également plus pauvre (56,5% en 2014 contre 45,4% au plan national et seulement 9,1% en milieu urbain). Cependant, le montant moyen transféré en milieu urbain est plus important en raison probablement du niveau de vie qui y est plus élevé aussi. En effet, la moyenne du niveau de vie est de 528 838 F CFA en milieu urbain alors qu'elle n'est que de 238 537 F CFA en milieu rural selon les mêmes données de l'ECVMA, 2014.

Lorsqu'on s'intéresse aux motifs pour lesquels les individus effectuent des transferts à leurs proches (tableau 4), on remarque qu'une part importante est consacrée à l'éducation (86,11%).

Tableau 4 : Statistiques des transferts selon les motifs (milliers F CFA)

	Moyenne	Maximum	Minimum	Ecart type
Scolarité, éducation	74,4	7 620	0,1	249,7
Santé, maladie	59,2	310	3,0	80,5
Soutien courant	39,7	500	1,0	74,1
Appui travaux des champs	62,6	1 000	1,0	136,8
Appui entreprise non agricole	55,7	264	0,7	55,9
Evènements (Tabaski, ...)	187,2	600	2,0	233,9
Autres	269,1	2 700	0,5	684,6

Source : Calcul des auteurs

Il faut être prudent dans l'interprétation de ce résultat. En effet, c'est d'abord un motif déclaré. Il n'est pas évident que tous les transferts effectués au motif de la scolarité et de l'éducation le soient effectivement. Cependant, ce résultat tranche avec celui de l'INS (2009) qui montre que plutôt 75,6% des transferts sont faits au motif de soutien familial. En effet, si la scolarité et l'éducation sont les motifs les plus avancés, il apparaît qu'en termes de moyenne, les évènements sociaux tels que les baptêmes, mariages, fêtes, etc. constituent les motifs pour lesquels des grandes sommes sont transférées. Il est à noter toutefois que ces transferts sont majoritairement faits au profit de la famille, ce qui témoigne d'une certaine solidarité au sein des ménages comme l'ont montré plusieurs études (Bréant, 2013 ; Pécoud, 2013 ; Mouhoud, 2016).

En termes de genre, il y a plus d'hommes qui envoient, mais les femmes chefs de ménages en reçoivent un peu plus que les hommes (51,8% contre 48,2% - tableau 2)). Ce résultat témoigne de l'altruisme et de la générosité envers les femmes qui sont par ailleurs les plus vulnérables.

## 5.2 Le profil des expéditeurs

Les expéditeurs des fonds se caractérisent par un âge moyen de 36 ans (tableau 2) et sont en majorité des hommes (80,5%). Au vu des valeurs extrêmes de la variable âge (11ans et 85 ans), on peut dire que les transferts proviennent aussi bien des jeunes que des personnes âgées. Il y a là bien un phénomène de transferts intergénérationnels.

Cependant, ils sont en majorité analphabètes<sup>6</sup> (67,8%). Les individus ayant un niveau d'études supérieur ne représentent que 7,43%. Mais ces derniers transfèrent des sommes plus importantes que les autres catégories, certes avec une variabilité plus forte (tableau 2). Ils appartiennent à la catégorie de main-d'œuvre qualifiée, susceptible de gagner plus que les nombreuses autres catégories moins éduquées.

Tableau 5 : Lieu de résidence de l'expéditeur

Lieu de résidence	Effectif	%
Sur place	708	24
Niamey	463	15,7
Autre ville du Niger	476	16,2
Rural	206	7
Bénin	51	1,7
Côte d'ivoire	97	3,3
Nigéria	333	11,3
Autres pays UEMOA	136	4,6
Autres pays africains	371	12,6
Hors Afrique	104	3,5

Source : ECVMA, 2014

Un autre fait marquant est que plus de 60% des expéditeurs vivent sur le sol nigérien au moment de ces opérations de transferts. Ils sont constitués des ménages ayant migré à l'intérieur du pays et ceux qui sont restés sur place. Ceux qui vivent à l'étranger sont le plus fréquemment au Nigéria et dans les pays de l'UEMOA. Cependant, les quelques migrants ou travailleurs détachés qui résident hors d'Afrique envoient plus d'argent que ceux qui restent

<sup>6</sup> Nous avons regroupé 60,40% qui n'ont pas été scolarisés et 7,4% qui ne savent pas leur niveau d'instruction.

sur place ou qui séjournent en Afrique. Ce résultat peut s'expliquer par le taux de change qui semble plus encourager les candidats à l'émigration hors Afrique, notamment en Europe<sup>7</sup>.

### **5.3 Le profil des bénéficiaires des transferts**

Les bénéficiaires sont caractérisés suivant le statut du chef de ménages, même si quelques informations relatives au ménage lui-même peuvent être mobilisées comme la taille du ménage. Ainsi, on peut constater que cette dernière est de 6 membres par ménage en moyenne. Aussi, toujours relatif au ménage, il apparaît que Zinder et Mardi sont les régions qui abritent le plus de ménages bénéficiaires, alors que Niamey, Diffa et Tillabéri sont celles qui en disposent le moins.

En ce qui concerne les caractéristiques du chef de ménage, l'on peut d'abord constater que 82,58% sont des hommes. Les 17% de femmes chefs de ménage sont majoritairement constitués de veuves et de divorcées. Les chefs de ménages bénéficiaires pratiquent à hauteur de 51,71% l'agriculture et 10,66% sont des commerçants. Le reste est partagé entre l'industrie, le tertiaire et quelques fonctions dans l'administration générale.

Si les expéditeurs sont majoritairement analphabètes, les bénéficiaires chefs de ménages le sont plus encore avec près de 84% et d'un âge moyen de 47,5 ans. Par ailleurs en croisant les transferts à l'âge des bénéficiaires, on constate un pic au niveau des 70 ans, correspondant à celui des retraités, pour dire que les transferts sont orientés vers les personnes âgées, mais le motif dominant qu'est l'éducation montre aussi que les jeunes en sont bénéficiaires.

En ce qui concerne le lien de parenté du chef de ménage avec l'expéditeur, ses enfants, ses frères et sœurs et autres parents (tante, cousin, oncle) sont les plus nombreux, même si les montants transférés en moyenne sont plus importants pour les époux/épouses et pour les enfants que les autres parents et non-apparentés. La logique de la solidarité intra-ménage est également de mise.

Enfin, les bénéficiaires sont plus nombreux en milieu rural (78,40%) qu'en zones urbaines (21,60%), ce qui reste conforme à la répartition du pays, mais également dans le sens souhaité, car le milieu rural nigérien est caractérisé par une pauvreté massive.

Ces statistiques en décrivant les disparités des transferts privés au Niger confirment certains faits déjà connus, mais mettent en doute aussi à quelques égards certaines idées reçues sur les

---

<sup>7</sup> Il y a d'abord le salaire minimum qui est largement au-dessus de celui du Niger et ensuite le taux de change qui est à l'avantage des bénéficiaires restés au pays : 1 EUR = 655, 957. Un million de F CFA, c'est l'équivalent de 1530 EUR, soit plus de cinq fois le montant seuil de pauvreté en 2014.

vraies bénéficiaires de ces fonds et les réelles motivations qui président à ces transferts. Ces caractéristiques laissent penser aussi que les transferts intra-ménages peuvent être porteurs d'inégalités à leur sein, mais peuvent avoir éventuellement des incidences sur leur répartition en fonction du niveau de vie des ménages, notamment lorsqu'on procède à leur décomposition.

Tableau 6 : Caractéristiques des bénéficiaires

<b>Occupation du chef de ménage</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Agriculture	1523	51,71
Elevage/Sylviculture /pêche	289	9,81
Industrie	230	7,81
Commerce	314	10,66
Transport	64	2,17
Education/santé	73	2,48
Services à personnes/domestique	122	4,14
Administration générale/télécom/fin/autre	96	3,26
Inactif ou sans emploi	234	7,95
<b>Lien de parenté avec l'expéditeur</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Epoux/Epouse	242	8,22
Père/mère	189	6,42
Enfant	880	29,88
Frère/sœur	636	21,6
Autre parent	667	22,65
Personnes non apparentées	331	11,24
<b>Milieu de résidence du bénéficiaire</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Urbain	626	21,26
Rural	2319	78,74

Source : ECVMA, 2014

#### **5.4 Répartition des transferts privés : le rôle des inégalités**

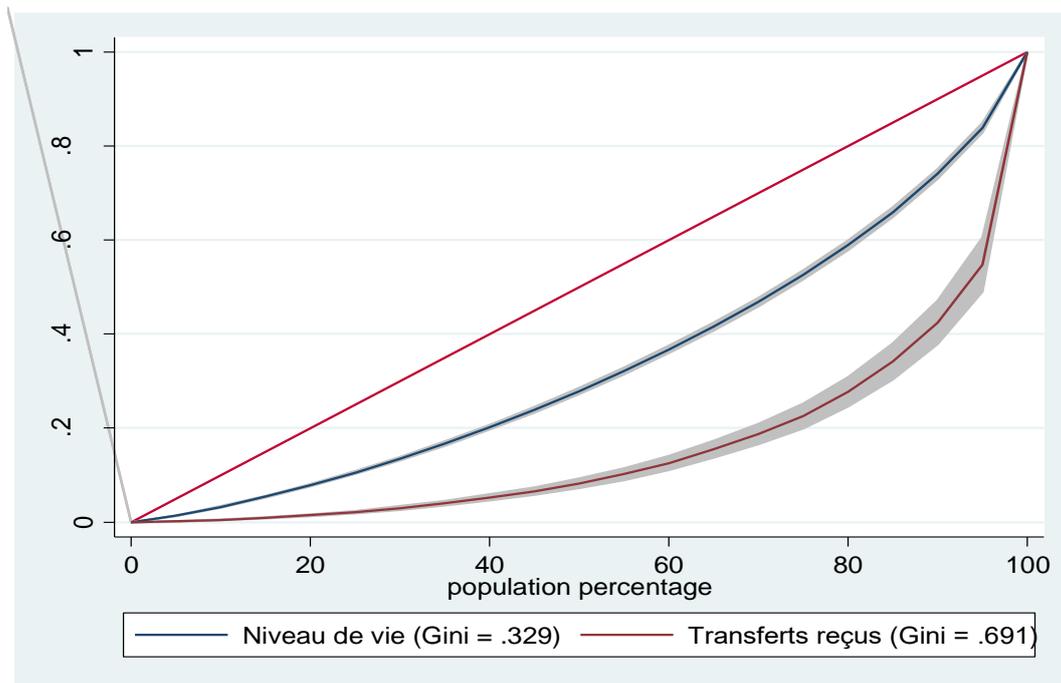
Nous comparons d'abord l'inégalité entre le niveau de vie et les transferts privés. Ensuite, nous analysons spécifiquement les inégalités des transferts et celles de ses sous-groupes, notamment en fonction du milieu de résidence et du sexe du chef de ménage.

##### **5.4.1 Les transferts privés plus inégalitaires que le niveau de vie**

Les deux courbes de Lorenz représentées au graphique 4 illustrent l'allure et l'ampleur des inégalités dans les distributions du niveau de vie et des transferts privés au Niger. La zone grise représente l'intervalle de confiance au seuil de 95%.

A tout égard, on constate que l'inégalité des transferts est largement plus élevée que celle du niveau de vie, avec des indices de Gini respectivement de 0,691 et 0,329. Par ailleurs, les formes et les dispositions des deux courbes de Lorenz laissent penser que la distribution des transferts est plus inégalitaire que celle du niveau de vie. Ceci est confirmé par les résultats du test de dominance. La différence entre les deux courbes est positive et significative à tout point  $p$ . des proportions des ménages (annexe 1).

Graphique 4 : Inégalités des transferts privés et du niveau de vie



Source : Auteurs

Il faut remarquer toutefois que la forme de la courbe relative au niveau de vie est plus régulière que celle des transferts. Cette dernière a tendance à se rapprocher brusquement de la diagonale dans sa partie supérieure, ce qui présume une certaine hétérogénéité dans les derniers centiles. Deux informations peuvent être extraites de ce premier résultat. Premièrement, dire que les transferts privés sont plus inégalitaires que le niveau de vie n'a pas beaucoup de sens puisqu'ils sont inclus dans le revenu constituant le niveau de vie. Mais ces inégalités nous donnent une idée sur la manière dont ils sont répartis entre les ménages. L'intérêt de cette étude est de savoir si cette différence existe d'abord entre les deux types d'inégalités (justes et injustes) et qu'elles soient distinctement observées. Car nous pensons qu'il faut que les inégalités justes soient au moins aussi importantes que celles dites injustes pour pouvoir les compenser. Cependant, il est encore prématuré à ce stade de dire que les inégalités de transferts sont justes, car nous ne savons réellement pas le niveau de richesse des

ménages qui en profitent le plus. Deuxièmement, nous devons savoir si ces inégalités sont persistantes lorsqu'on aura à décomposer les transferts ou à comparer le niveau de vie avec et sans transferts. Si les inégalités de transferts sont plus importantes que celles du niveau de vie, comment cela se traduit sur ce dernier ?

#### **5.4.2 Les transferts réduisent-ils les inégalités de niveau de vie ?**

Pour répondre à la question précédente, nous avons comparé les indices de Gini mesurant les inégalités de niveau de vie entre les ménages n'ayant pas reçu et ceux ayant bénéficié des transferts (tableau 7).

Tableau 7 : Indice de Gini du niveau de vie avec et sans transferts

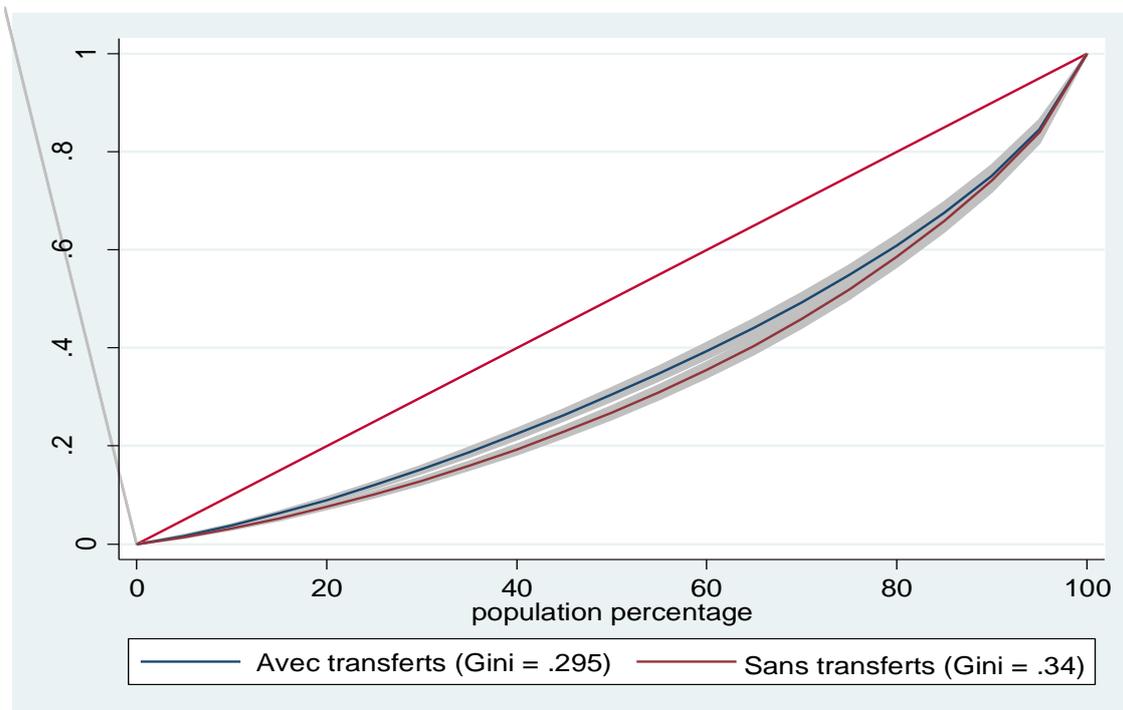
	Ménages sans transferts	Ménages avec transferts
Ensemble de ménages	0,340	0,295
<b>Milieu de résidence</b>		
Rural	0,346	0,284
Urbain	0,339	0,319
<b>Sexe du chef de ménage</b>		
Homme	0,317	0,335
Femme	0,350	0,327

Source : Calcul des auteurs

Le premier constat est que les inégalités semblent plus importantes pour les ménages n'ayant pas reçu de transferts que pour ceux qui en ont bénéficié, et ce quel que soit le niveau considéré, excepté pour les hommes. A première vue, on peut tirer un premier enseignement selon lequel, les transferts ont une influence sur la réduction des inégalités, toutes choses étant égales par ailleurs. Représentant plus de 98% du total des transferts reçus par les ménages, les transferts privés ont forcément un effet dans cette réduction des inégalités. Ceci rejoint les résultats de l'étude de l'INS (2009) selon laquelle l'impact de tous les transferts sur l'inégalité de revenu est estimé à 1,6%. De ces premiers résultats, on peut constater que les inégalités sont réduites d'entre 2 à 5 points en présence des transferts, excepté le cas où le chef de ménage est un homme. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que la majorité des transferts sont effectués par ces hommes chefs de ménages envers des femmes chefs de ménages, notamment les veuves et divorcés, ce que nous avons déjà évoqué dans la section précédente. En effet, les femmes reçoivent en moyenne un peu plus de 63 000 F CFA en transferts internes et presque 100 000 F CFA de l'extérieur. Toutes ces deux moyennes sont supérieures à celles des hommes (respectivement de 60 000 et 94 000 F CFA). Pour confirmer cet état de

fait, nous avons effectué un test de dominance au niveau global<sup>8</sup>. Le graphique 5 et l'annexe 4 résument les résultats trouvés.

Graphique 5 : Inégalités avec et sans transferts privés



Source : Auteurs

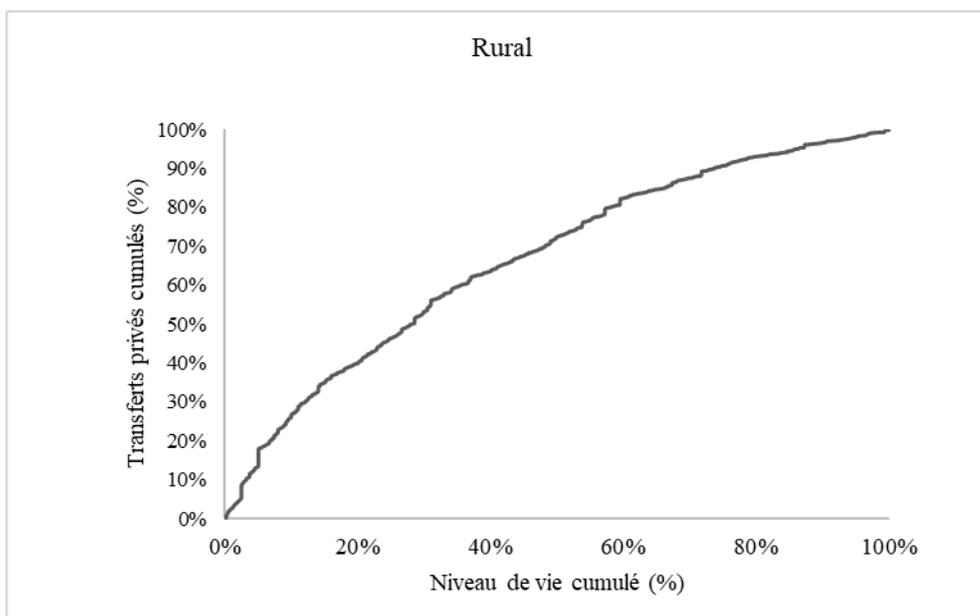
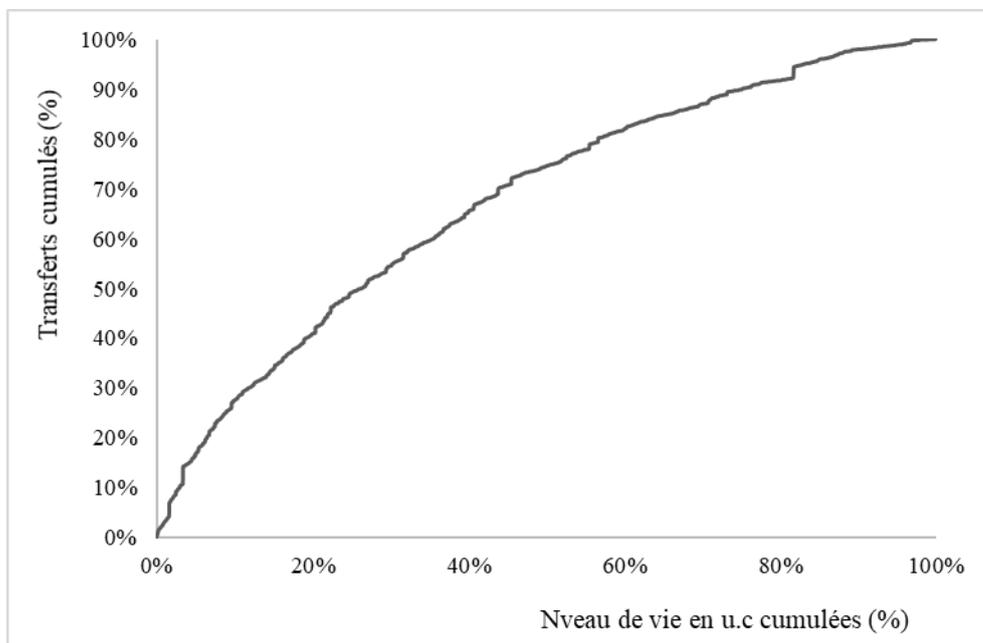
Les inégalités de niveau de vie sont moins criardes avec les transferts privés, puisque la courbe de Lorenz relative aux inégalités de niveau de vie sans transferts domine celle avec transferts. Et cela est plus intéressant en termes de perspectives économiques (Jann, 2016). Nous pouvons donc globalement dire que les inégalités sont réduites en cas de transferts et ce sont les plus pauvres qui en bénéficient.

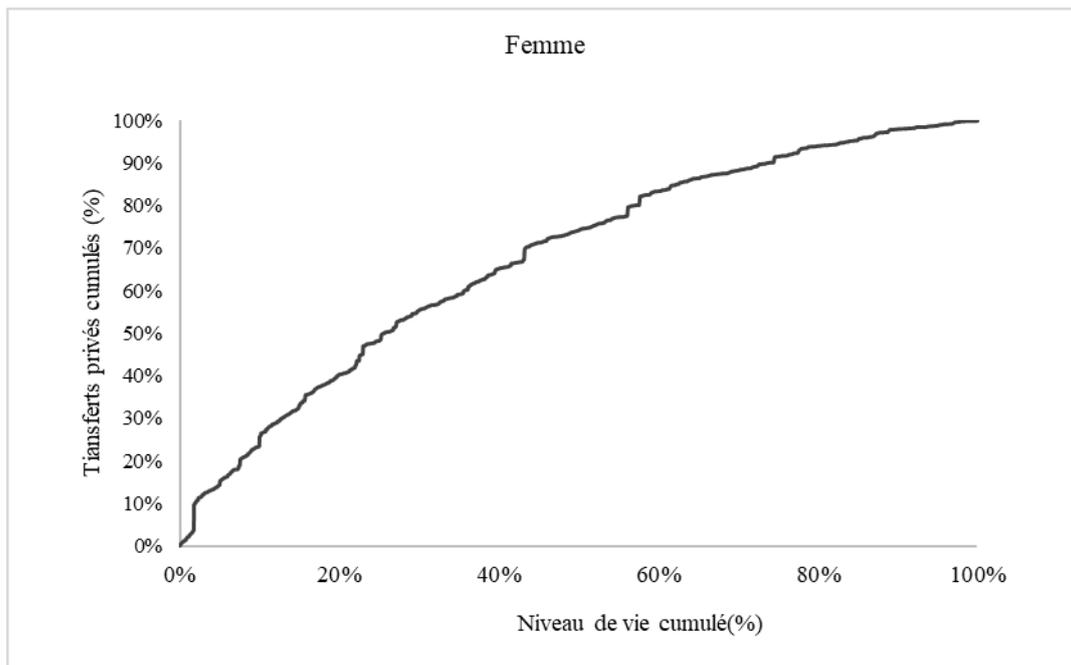
#### **5.4.3 Les transferts privés plutôt favorable aux plus pauvres et à la classe intermédiaire**

Pour lever le doute sur les vrais bénéficiaires de ces transferts, indirectement de leur inégalité de répartition, nous avons construit la courbe de concentration des transferts en fonction du niveau de vie, au niveau global (graphique 6).

<sup>8</sup> Il est plus compliqué avec les sous-groupes en gardant la même dichotomie entre les ménages ayant ou n'ayant pas reçu de transferts.

Graphique 6 : Courbe de concentration des transferts selon le niveau de vie





Source : Auteurs

Les résultats apparaissent plus nets et il devient même possible de donner une clé de répartition de ces transferts privés. Ainsi, la répartition se présente à peu près comme suit :

- les ménages les moins aisés (1<sup>er</sup> quintile), détenant 20% des richesses, reçoivent à peu près 40% des transferts ;
- les ménages de la classe intermédiaire (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quintiles) disposant de 60% des richesses reçoivent 51% des transferts privés ;
- et les 20% les plus aisés (dernier quintile) sont dotés de 9% seulement des transferts.

Ces résultats sont presque identiques pour les autres courbes du milieu rural (annexe 2) et selon que la femme est chef de ménage (annexe 3). Dans une approche quantitative, on trouve que les 20% les moins aisés reçoivent en moyenne 90 000 F CFA, suivis par la classe intermédiaire avec une moyenne variant entre 67 et 78 000 francs. Les 20% les plus aisés bénéficient quant à eux d'environ 72 000 F CFA (tableau 8). Par ailleurs, il faut noter que les sommes les plus importantes (le maximum) sont allées vers les plus pauvres.

Tableau 8 : Distribution des transferts par quintile (milliers F CFA)

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type
1er quintile	90,3	30,0	0,5	7 620,0	418,7
2ème quintile	67,7	30,0	0,4	2 200,0	138,3
3ème quintile	78,6	25,0	0,9	2 500,0	199,4
4ème quintile	77,4	30,0	0,5	2 700,0	217,8
5ème quintile	71,9	30,0	0,1	5 000,0	228,6

Source : Calcul des auteurs

Finalement, quoique la variabilité soit plus importante au niveau des ménages les moins aisés, ces derniers bénéficient quand bien même plus des transferts privés que les plus riches. Cependant, toutes proportions gardées, les 40% de transferts reçus ne permettent pas de supprimer les inégalités de revenu au Niger.

#### **5.4.4 Faiblesses de l'article**

Malgré ces résultats intéressants, force est de reconnaître que cette étude ne manque pas de faiblesses. La première est relative aux données utilisées. En effet, comme dans plusieurs études microéconomiques, traitant des comportements des agents, les séries longues sont nécessaires pour apprécier avec consistance les résultats issus de tels comportements individuels. Les deux enquêtes ECVMA 2011 et 2012 conduites sous forme de panel auraient permis de mieux conforter nos résultats. Cependant, les informations collectées concernant les transferts en 2011 ne sont pas superposables à celles de 2014. La deuxième faiblesse peut être liée à l'absence d'utilisation d'un modèle économétrique pouvant permettre d'établir les liens de causes à effets entre les transferts privés et les inégalités de revenu. Toutefois, ces méthodes économétriques étant très mobilisés (Lachaud, 1999 ; INS, 2009 ; Ebeke et Le Goff, 2010) ne donnent pas un caractère original à notre étude. Bien que les outils utilisés soient connus de longue date, cette méthode conserve son originalité. La troisième faiblesse est relative éventuellement aux implications en matière de politiques économiques qu'on peut suggérer. Alors que l'objectif de l'étude est de contribuer à accompagner la mise en place d'une politique de protection sociale, quelles recommandations peut-on faire lorsqu'il s'agit des systèmes non contributifs ?

### **5. Conclusion**

L'objectif de cet article a été d'analyser la distribution des transferts privés au Niger et investiguer pour savoir s'ils sont pro-pauvres. De par les résultats obtenus, trois informations essentielles peuvent être retenues. Premièrement, ces résultats montrent que les transferts se caractérisent par des disparités importantes dans leur distribution. Les plus significatives font ressortir que le milieu rural est le principal bénéficiaire, les expéditeurs sont en majorité des hommes et les femmes chef de ménages sont celles qui reçoivent plus de la moitié de ces fonds. Par ailleurs, le motif des transferts le plus exprimé reste l'éducation des enfants, même si dans la pratique cela n'est pas vérifiable. Aussi, les fonds venant d'hors Afrique sont plus importants par envoi, ce qui peut justifier certaines migrations économiques.

Deuxièmement, l'analyse de la distribution des transferts à partir de la fonction de Lorenz a montré que les transferts privés sont également caractérisés par de très fortes inégalités. Ainsi, alors que l'indice de Gini est de l'ordre de 0,329 pour le niveau de vie, celui des transferts est de 0,691. Une différence confirmée par le test de dominance à tout point des deux distributions. Ces inégalités restent légèrement plus élevées en milieu rural (grand bénéficiaire) qu'en milieu urbain. Mais il n'existe pas de différence significative selon le sexe du chef de ménage, même si les femmes en sont plus dotées.

Troisièmement, on constate que le niveau de vie des ménages ayant bénéficié d'un transfert est inégalitaire que celui des ménages n'ayant pas reçu de tels transferts. Donc, les transferts ont un impact sur les inégalités de transferts, un résultat déjà découvert par plusieurs autres études antérieures (Lachaud, 1999 et 2004 ; INS, 2009). En outre, ces transferts sont plutôt favorables aux ménages moins aisés, même si la part transférée à ces derniers restent modérée au regard de l'ampleur de la pauvreté.

En définitive, si notre première hypothèse relative à l'existence d'une forte inégalité semble être confirmée, la seconde l'est moins. En effet, la forte inégalité constatée au niveau des transferts privés se répercute certes favorablement au niveau des ménages les plus pauvres, mais ils ne sont pas les seuls bénéficiaires. Toutes les catégories de ménages en reçoivent. Toutefois, on peut affirmer que les transferts privés au Niger rétablissent une certaine justice sociale, même si la proportion justifiant cette équité sociale semble modérée. C'est un résultat encourageant qui doit être promu dans les perspectives de la politique nationale de protection sociale, notamment dans son volet relatif à la redynamisation d'un système de solidarité intergénérationnelle.

En termes d'implications en matière de politiques économiques, ces résultats, en dehors des faiblesses évoquées précédemment, livrent au moins deux enseignements. Le premier est que la majorité de ces transferts transitent par un circuit informel que l'Etat est censé canaliser vers des transactions plus sûres et moins coûteuses. Le second enseignement à tirer est de mettre en place un système incitatif relevant aussi bien de l'initiative privée des pouvoirs publics pour une utilisation plus productive de ces transferts.

## **Bibliographie**

ACOSTA, P., FAJNZYLBER, P. and LOPEZ, J.,(2007). *"The Impact of Remittances on Poverty and Human Capital: Evidence from Latin American Household Surveys"* in

- International Migration, Economic Development and Policy, Ozden, C. and Schiff, M. (eds) Washington, World Bank and Palgrave Macmillan: 59-98.
- ADAMS Jr, R., CUECUECHA, A. and J. PAGE (2008). “The Impact of Remittances on Poverty and Inequality in Ghana”, *World Bank Policy Research Working Paper No. 4732*, Washington, DC: The World Bank.
- ADAMS, Jr, R (2006). Remittances and Poverty in Ghana. *World Bank Policy Research Working Paper 3838*, February 2006.
- AL-MOUKSIT, A. et ROBILLIARD, A-S., (2019), Impact distributif des transferts privés domestiques et internationaux au Sénégal, *Revue d'économie du développement*, Vol. 27 : p.87- 24, DOI : 10.3917/edd.332.0087
- ANDRES, L. LEBAILLY, Ph. YAMBA, B. (2013), Objectivations des zones de plus grande insécurité alimentaire au Niger, *Groupe de Recherche en Appui à la Politique Alimentaire/agriculture/Afrique*. Gembloux
- ATKINSON, A. B., (1970), “On the measurement of inequality”. *Journal of Economic Theory* 2: p.244–263.
- ATKINSON, T. CLAUDE, M. et OLIER, L. (2001), Les inégalités économiques, In ATKINSON, CLAUDE, OLIER et PIKETTY, *Les inégalités économiques*, La documentation française, p.11-136
- BANQUE MONDIALE (2019), *Revue des dépenses publiques consacrées à la protection sociale au Niger*, (Vol.2), Rapport n°RES37521
- BARBUT, M. (2007), *La mesure des inégalités : Ambiguïtés et paradoxes*, Librairie DROZ S.A
- BARREYRE, J-Y. (2012), « Aide familiale, aide familiale, aide contrainte et aide d'urgence : servitude ou choix de vie ? », *Vie sociale*, vol4 N° 4 : p.43-61
- BECKER, G. S. (1974). “A Theory of Social Interactions.” *Journal of Political Economy* 82(6): p.1063–1093.
- BENGTSSON, T. and FRIDLIZIUS, G., (1994), « Public intergenerational transfers as an old-age pension system: A historical interlude? », in John Ermisch, Osamu Saito (éd.), *The Family, the Market and the State*, Oxford, Oxford University Press, p. 198-215.

- BREANT, H. (2013), Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part, *Autrepart*, 2013/4 N° 67-68 : p.31-52
- BROWN, R.P.C. and E. JIMENEZ (2007) "Estimating the Net Effects of Migration and Remittances on Poverty and Inequality: Comparison of Fiji and Tonga", *UNU-WIDER, Research Paper No. 2007/23*, April 2007, Helsinki (Reprinted in N. Kumar and V.V. Ramani (eds) *Migration and Remittances in Developing Countries*, Ch. 7. pp.86-119, Hyderabad: The Icfai University Press, 2008)
- CARLING, J. (2005), *Migrant Remittances and Development Cooperation*, International Peace Research Institute (PRIO), Oslo
- CHAUVET, L., S. et MESPLE-SOMPS (2007) L'aide publique au développement et les investissements directs étrangers en Afrique sont-ils complémentaires ? *Revue Tiers-Monde*, n°192, Octobre-Décembre, pp. 815-832.
- COWELL, F. A (1977), *Measuring Inequality*, Philip Allen
- COWELL, F. A (2011), *Measuring Inequality*. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press
- COWELL, F. A. (2000). Measurement of Inequality. In *Handbook of Income Distribution*, ed. A. B. Atkinson and F. Bourguignon, vol. 1, 87–166. Amsterdam: Elsevier.
- COX, D. (1987). "Motives for Private Income Transfers." *Journal of Political Economy* 95(3): 508–546.
- COX, D. (1989), Private Transfers and Public Policy in Developing Countries: A Case Study for Peru." *Working Paper No. 345*, Policy Research Department, World Bank, Washington DC, December 1989.
- DIAGNE, Y. et Fatou, D (2008) : *Impact Des Transferts Des Migrants Sur La Pauvreté Au Sénégal*. Published in: [http://www.dpee.sn/IMG/pdf/74\\_transferts.pdf](http://www.dpee.sn/IMG/pdf/74_transferts.pdf)
- EBEKE, C. H. et LE GOFF, M. (2010), Impacts des envois de fonds des migrants sur les inégalités de revenus dans les pays en développement, *Revue économique*, Vol.61, p.1051-1074
- EDWARDS, A. C. and URETA, M. (2003). International Migration, Remittances, and Schooling: Evidence from El Salvador. *Journal of Development Economics*. 72. 429-461. DOI :10.1016/S0304-3878(03)00115-9.

- EZEMENARI, K. (1997), The Link between Public and Private Interhousehold Transfers: Implications for the Design of Safety Net Programs in Developing Countries, *American Journal of Agricultural Economics*, 79: p. 666-671
- FOKKEMA T., CELA E. et AMBROSETTI E. (2013), “Giving from the Heart or from the Ego? Motives behind Remittances of the Second Generation in Europe”, *International Migration Review*, vol. 47, no 3, p. 539-572.
- GAJDOS, T. (2001), Les fondements axiomatiques de la mesure des inégalités, *Revue d'économie politique*, 2001/5 Vol. 111 : p.683 à 719
- GAMEL, C. (2008), Hayek et Rawls sur la justice sociale : les différences sont-elles “plus verbales que substantielles” ? *Cahiers d'économie Politique*, 2008/1 n54, p.85-120
- GILLIARD, P (2005), *Mendier ou mourir au Niger*, Karthala
- GIULIANO, P. et RUIZ-ARRANZ, M. (2009). Remittances, financial development, and growth, *Journal of Development Economics*, 2009, vol. 90, issue 1, 144-152,
- GUIENNE, V (2011), « Les inégalités injustes », *Sociologie, Débats, Penser les inégalités*, mis en ligne le 18 octobre 2011
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, (2018), Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, République du Niger
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, (2006), Vulnérabilité à la pauvreté au Niger, République du Niger
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, (2009), Impact des transferts sur la réduction de la pauvreté au Niger, ONAPAD/PNUD
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, (2015), Rapport sur les migrations, République du Niger
- JANN, B. (2016). Assessing inequality using percentile shares. *The Stata Journal* 16(2): p.264–300.
- KAZIANGA, H., (2005), Motives for household private transfers in Burkina Faso, *Journal of Development Economics*, 79: p. 73– 117, doi: 10.1016/j.jdeveco.2005.06.001
- KOECHLIN, V. and LEON, G. (2007) International Remittances and Income Inequality: An Empirical Investigation, *Journal of Economic Policy Reform*, 10:2, p.123-141, DOI: 10.1080/17487870701346514

- KOLM, S.-C. (2007), « Macrojustice : distribution, impôts et transferts optimaux », *Revue d'économie politique*, vol. 117, n°1, p. 61-89.
- FOSTER, J., GREER, J., THORBECKE, E. (1984), “A Class of Decomposable Poverty Measures”, *Econometrica*, vol. 52, n°3, pp. 761-66.
- KOLM, S-C. (2000), The Logic of Good Social Relations, *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol. 7(2), p.171-189, <https://doi.org/10.1111/1467-8292.00139>
- LACHAUD J.-P. (2004), *Transferts privés de Côte-d'Ivoire, et pauvreté durable et transitoire au Burkina Faso : une analyse spatio-temporelle*, Bordeaux, document de travail n° 93, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- LACHAUD, J-P. (1999), Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso. In: *Tiers-Monde*, tome 40, n°160, *Études sur la pauvreté, prix agricoles et filières intégrées, nationalistes hindous et développement*, pp.793-827; [doi.org/10.3406/tiers.1999.5346](https://doi.org/10.3406/tiers.1999.5346)
- LAMBERT, P. J. (2001), “*The distribution and redistribution of income. A mathematical analysis*”. 3rd ed.: Manchester University Press.
- LAMBERT, S. (1994), La migration comme instrument de diversification intrafamiliale des risques. Application au cas de la Cote d’Ivoire, *Revue d’Economie du Développement*, 02: p.3-38.
- MCKENZIE, D. and H. RAPOPORT (2007). “Network Effects and the Dynamics of Migration and Inequality: Theory and Evidence from Mexico”, *Journal of Development Economics*, 84(1), p.1-24.
- MIOTTI, L., MOUHOUD, E. M. et OUDINET, J. (2012), “Determinants and Uses of Remittances to Southern and Eastern Mediterranean Countries: Insights from a New Survey”, Centro Studi Luca d’Agliano, *Development Studies Working Paper*, no 288.
- MOUHOUD, E. M (2016), Les transferts des migrants vers les pays d’origine : un enjeu économique pour le développement, *Revue d'économie financière*, 2016/2 n° 122 | pages 223 à 238
- NIKOLOV, P. and ADELMAN, A. (2019), Do private household transfers to the elderly respond to public pension benefits? Evidence from rural China, *The Journal of the Economics of Ageing*, 14 (2019) 100204, <https://doi.org/10.1016/j.jeoa.2019.100204>

- NIKOLOV, P and BONCI, B. (2020), Do public program benefits crowd-out private transfers in developing countries? A critical review of recent evidence, *World Development*, 134 (2020) 104967, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.104967>
- OXFAM, (2019), Services publics ou fortunes privées ? Oxfam GB
- PECOUD, A. (2013), Les transferts de fonds vus par les organisations internationales : construction d'un enjeu et élaboration d'un agenda politique international, *Autrepart*, 2013/4 N° 67-68 : p.13-30
- PISANI-FERRY, J. (2001), Introduction, In ATKINSON, CLAUDE, OLIER et PIKETTY, *Les inégalités économiques*, La documentation française, p.7-10
- RAPOPORT H. et DOCQUIER F. (2006), « The Economics of Migrants' Remittances », In Mercier-Ythier J. et Kolm S. C. (éd.), *Handbook on the Economics of Giving, Altruism and Reciprocity*, Handbook Series édité par Arrow K. et Intriligator M., Elsevier-North Holland, chap. 17.
- RATHA, D. (2005), *Remittances: A lifeline for development.: A lifeline for development.* World Bank
- RAWLS, J. (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Éditions du Seuil.
- RAWLS, J. (1971), *A Theory of Justice*, Harvard University Press, Harvard
- SEN, A.K (2004), *L'économie est une science morale*, éditions La Découverte
- SEN, A.K. (1976), "Poverty: An Ordinal Approach to Measurement", *Econometrica*, vol. 44, n° 2, pp. 219-231.
- TAYLOR, J. and WYATT, T. J., (1996), The shadow value of migrant remittances, income and inequality in a household-farm economy, *Journal of Development Studies*, 1996, vol. 32, issue 6, p.899-912, DOI: 10.1080/00220389608422445
- UEMOA, (2020), *Note de communication des résultats de la Première Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages*, Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages.
- VAN PEVENAGE, I. (2010), La recherche sur les solidarités familiales : quelques repères, *Idées économiques et sociales*, 2010/4 N° 162 | pages 6 à 15
- WOODRUFF, C and ZENTENO, R (2007), Migration networks and micro-enterprises in Mexico, *Journal of Development Economics*, 82, p.509-528

Annexes

Annexe 1 : Test de dominance des inégalités entre transferts privés et niveau de vie

GL (p)		Number of obs = 2,945				
	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Niv_vie						
0	0	(omitted)				
5	3774.932	91.40863	41.30	0.000	3595.7	3954.163
10	8853.65	164.437	53.84	0.000	8531.227	9176.073
15	14700.62	240.3511	61.16	0.000	14229.34	15171.89
20	21117.19	319.5962	66.07	0.000	20490.54	21743.85
25	28268.86	411.1216	68.76	0.000	27462.74	29074.97
30	35982.8	507.5587	70.89	0.000	34987.6	36978.01
35	44308.59	612.3705	72.36	0.000	43107.87	45509.31
40	53188.16	716.1514	74.27	0.000	51783.95	54592.37
45	62747.28	819.379	76.58	0.000	61140.67	64353.89
50	72774.33	942.5939	77.21	0.000	70926.12	74622.54
55	83403.15	1046.536	79.69	0.000	81351.13	85455.17
60	94535.44	1177.43	80.29	0.000	92226.77	96844.11
65	106097.5	1324.061	80.13	0.000	103501.4	108693.7
70	118533.1	1458.79	81.25	0.000	115672.7	121393.4
75	131826.1	1668.485	79.01	0.000	128554.6	135097.6
80	145849	1906.105	76.52	0.000	142111.5	149586.4
85	160815.5	2125.307	75.67	0.000	156648.3	164982.7
90	177529.2	2477.662	71.65	0.000	172671	182387.3
95	195786.9	2927.937	66.87	0.000	190045.8	201527.9
100	206553	6087.512	33.93	0.000	194616.8	218489.2

(difference to Transf\_total)

Source : Calcul des auteurs

Annexe 2 : Test de dominance rural-urbain des transferts

GL (p)		Number of obs = 2,945				
1: urbrur = Urbain 2: urbrur = Rural						
Transf_total	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
1						
0	0	(omitted)				
5	51.08532	22.11167	2.31	0.021	7.729426	94.44121
10	117.6033	45.74136	2.57	0.010	27.91497	207.2916
15	304.9951	75.32937	4.05	0.000	157.2915	452.6987
20	365.6139	84.4375	4.33	0.000	200.0514	531.1764
25	522.9621	144.5987	3.62	0.000	239.4373	806.487
30	655.8858	160.9911	4.07	0.000	340.2192	971.5524
35	816.1841	231.3016	3.53	0.000	362.6549	1269.713
40	881.6892	247.9407	3.56	0.000	395.5345	1367.844
45	1078.944	343.0854	3.14	0.002	406.2325	1751.656
50	1344.266	420.2556	3.20	0.001	520.2416	2168.291
55	1638.084	584.4736	2.80	0.005	492.0651	2784.102
60	2188.088	772.5869	2.83	0.005	673.2228	3702.954
65	2553.515	807.9824	3.16	0.002	969.2474	4137.783
70	2963.259	988.1255	3.00	0.003	1025.773	4900.746
75	3980.169	1374.354	2.90	0.004	1285.377	6674.962
80	5264.655	1570.618	3.35	0.001	2185.034	8344.275
85	5627.194	1804.062	3.12	0.002	2089.842	9164.546
90	6620.243	2315.502	2.86	0.004	2080.075	11160.41
95	8027.685	3018.399	2.66	0.008	2109.298	13946.07
100	9365.224	11479.73	0.82	0.415	-13143.89	31874.34

(difference to urbrur = 2)

Source : Calcul des auteurs

Annexe 3 : Test de dominance homme-femme des transferts

GL (p)		Number of obs		=		2,555	
1: Sex_CM = 1							
2: Sex_CM = 2							
Transf_total	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]		
2							
0	0	(omitted)					
5	10.81053	11.02539	0.98	0.327	-10.80908	32.43015	
10	24.99959	26.63812	0.94	0.348	-27.23493	77.2341	
15	30.93897	57.50767	0.54	0.591	-81.82742	143.7054	
20	31.48274	84.98733	0.37	0.711	-135.1683	198.1338	
25	36.9527	98.96149	0.37	0.709	-157.1002	231.0056	
30	71.03076	157.0434	0.45	0.651	-236.9145	378.976	
35	75.38417	170.2175	0.44	0.658	-258.3943	409.1626	
40	109.5552	236.2676	0.46	0.643	-353.7403	572.8507	
45	150.291	274.345	0.55	0.584	-387.6702	688.2522	
50	256.3643	359.1514	0.71	0.475	-447.8932	960.6219	
55	281.7181	408.5384	0.69	0.491	-519.3821	1082.818	
60	522.4881	602.8719	0.87	0.386	-659.6794	1704.656	
65	899.9789	691.1202	1.30	0.193	-455.234	2255.192	
70	901.4905	721.6427	1.25	0.212	-513.5738	2316.555	
75	1103.711	960.1783	1.15	0.250	-779.0963	2986.518	
80	1225.017	1360.793	0.90	0.368	-1443.353	3893.387	
85	1223.283	1389.207	0.88	0.379	-1500.803	3947.369	
90	1427.03	1878.73	0.76	0.448	-2256.959	5111.02	
95	1548.765	2517.047	0.62	0.538	-3386.895	6484.425	
100	2988.356	8835.247	0.34	0.735	-14336.62	20313.33	
(difference to Sex_CM = 1)							

Source : Calcul des auteurs

Annexe 4 : Test de dominance avec et sans transferts

GL (p)		Number of obs		=		672	
Conso_without	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]		
0	0	(omitted)					
5	2815.271	416.9285	6.75	0.000	1996.63	3633.913	
10	6580.929	747.8656	8.80	0.000	5112.491	8049.367	
15	11061.85	1122.966	9.85	0.000	8856.9	13266.8	
20	16125.96	1516.422	10.63	0.000	13148.46	19103.46	
25	21624.06	1923.662	11.24	0.000	17846.94	25401.18	
30	27735.64	2338.139	11.86	0.000	23144.69	32326.59	
35	34868.48	2807.958	12.42	0.000	29355.04	40381.93	
40	42707.11	3317.055	12.88	0.000	36194.06	49220.17	
45	51573.39	3885.211	13.27	0.000	43944.76	59202.02	
50	61414.53	4470.861	13.74	0.000	52635.96	70193.09	
55	72549.49	5066.556	14.32	0.000	62601.27	82497.7	
60	84878.78	5703.47	14.88	0.000	73679.99	96077.58	
65	98942.89	6445.712	15.35	0.000	86286.7	111599.1	
70	114877	7420.492	15.48	0.000	100306.8	129447.2	
75	132627.3	8355.883	15.87	0.000	116220.5	149034.1	
80	153191.8	9479.313	16.16	0.000	134579.1	171804.5	
85	175603	10248.01	17.14	0.000	155481	195725	
90	200428.2	11552.82	17.35	0.000	177744.2	223112.2	
95	228618.9	13344.19	17.13	0.000	202417.5	254820.2	
100	274694.2	18670.72	14.71	0.000	238034.1	311354.3	
(difference to Conso_with)							

Source : Calcul des auteurs

**REVUE OUEST AFRICAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**ROASEG**

Les inégalités de transferts privés intra-ménages au Niger sont-elles  
profitables aux personnes à faible revenu ?

**MAICHANOU Ahamadou ; MALAM MAMAN Nafiou et GUIRE  
Boureima**

**Volume 14 n°1 Janvier 2021**



**Faculté des Sciences Economiques  
Et de Gestion  
Université Cheikh Anta Diop**